

Avis du Gouvernement du Land de Rhénanie-Palatinat concernant les résolutions prises par le Conseil Rhénan en date du 17 septembre 2021

1. Faire avancer la reconnaissance transfrontalière des qualifications professionnelles (*Avis : Ministère de l'économie, des transports, de l'agriculture et de la viticulture de Rhénanie-Palatinat (MWVLW) ; Ministère de l'éducation de Rhénanie-Palatinat (BM)*)

Le Gouvernement du Land approuve les initiatives et les projets existants dans le cadre desquels des jeunes en cours de formation peuvent bénéficier d'un séjour à l'étranger, par exemple par le biais de stages ou autres. En font partie par exemple le Certificat Euregio ou le projet INTERREG « *Do qua HEP-ME* », tout particulièrement dans le domaine de l'éducation spécialisée et thérapeutique. Les activités du réseau EURES-T permettent également de faciliter la recherche d'une place de stage.

Du point de vue du Gouvernement du Land, il est recommandé à toutes les instances de l'État fédéral et du Land en charge de la reconnaissance de l'équivalence des qualifications obtenues à l'étranger dans les métiers réglementés, d'engager un échange soutenu avec les instances correspondantes dans l'espace du Rhin supérieur, afin d'identifier les obstacles et les problèmes s'opposant à la reconnaissance de qualifications professionnelles, et d'y remédier par des mesures adéquates.

Le Ministère de l'éducation de Rhénanie-Palatinat a pris acte de la résolution.

2. Garantir le financement de l'apprentissage transfrontalier (*Avis : Ministère de l'économie, des transports, de l'agriculture et de la viticulture de Rhénanie-Palatinat (MWVLW) ; Ministère de l'éducation de Rhénanie-Palatinat (BM)*)

Conjointement avec les Länder voisins du Bade-Wurtemberg et de la Sarre, le Gouvernement du Land poursuit l'objectif d'arriver à une solution durable et viable pour la formation professionnelle transfrontalière à compter de l'année de formation 2022. Même si le nombre de contrats de formation n'est pas excessif jusqu'ici, le Gouvernement du Land estime que le fait de pouvoir proposer une offre de formation transfrontalière, notamment aux jeunes, permettant l'accès à un marché de la

formation et de l'emploi faisant partie d'une Europe vécue, revêt une importance politique majeure.

Les signaux émis par le côté français ainsi que l'engagement du BMAS (Ministère fédéral du travail et des affaires sociales) montrent qu'il existe un vif intérêt au niveau des instances de l'État français, désormais responsables de la question suite à un changement de la législation, pour une solution viable. Les concertations y afférentes, impliquant les instances techniques des ministères compétents au niveau du Land, sont en cours. L'objectif de la démarche consiste à clôturer le processus de mise au point à venir ponctuellement pour le début de l'année de formation 2022/2023.

Le Ministère de l'éducation de Rhénanie-Palatinat a pris acte de la résolution.

3. Réduire le risque de pollution des eaux souterraines du fossé rhénan en appliquant le principe de précaution (*Avis : Ministère de la protection du climat, de l'environnement, de l'énergie et de la mobilité de Rhénanie-Palatinat (MKUEM)*)

Le Ministère de la protection du climat, de l'environnement, de l'énergie et de la mobilité de Rhénanie-Palatinat s'associe quant au fond à la résolution du Conseil Rhénan, car elle vise la protection des ressources d'eaux souterraines.